

Petits fruits



## Produire des petits fruits rouges

**Paysan(ne)s et porteurs(se)s de projet formez-vous !**

### PROGRAMME

**27 septembre** : en salle.

**28 septembre** : la matinée se fera sur le terrain avec la visite de l'exploitation de Marjorie Blanc. Nous poursuivrons l'après-midi en salle.

#### Public :

Paysan.ne.s installé.e.s,  
porteur.se.s de projet.

**Pré-requis** : Aucun.

**Objectif pédagogique** : Avoir  
tous les éléments en main pour  
Créer et entretenir une plantation  
de fruits rouges.

**Date** : 27 et 28 septembre 2018.

**Horaires** : de 9h00 à 17h00.

**Lieu** : Secteur de Lambesc

**Intervenants** : Jean Luc Petit,  
Consultant en agriculture  
biologique et biodynamique -  
Rédacteur en chef de la revue  
ARBO BIO INFOS.

#### Mode de validation :

Une attestation de présence sera  
délivrée.

✿ Connaître les **formes fruitières** les  
plus adaptées aux framboisiers, aux  
cassissiers, aux groseilliers et aux myr-  
tilliers.

✿ Choisir les **variétés** les plus en corres-  
pondances avec son projet.

✿ **Amendements et engrais** utilisables  
en agriculture biologique et biodynami-  
que.

✿ Création d'une **culture de fraises**,  
son implantation, les variétés, prati-  
ques culturales et Protection biologi-  
que.

✿ **Fertilisation** : apprendre à faire son  
compost, raisonner les périodes d'épan-  
chage et les dosages.

✿ Les différentes alternatives au dés-  
herbage chimique.

✿ Les différents **ravageurs et maladies**  
des fruits rouges.

Matières actives utilisables en AB et  
agriculture biodynamique. Positionne-  
ment des traitements, piégeage et  
phytothérapie végétale.

✿ **Visite d'une exploitation en pro-  
duction fruits rouges** :

- Echanges avec la productrice
- Démonstration du matériel
- Reconnaissance des maladie et rava-  
geurs présent dans le verger
- Interprétation des plantes bio-  
indicatrices et lecture des plantes com-  
pagnes.



Inscrivez-vous auprès de **l'ADEAR 13** au  
**04.90.55.17.86** ou **contact@adear13.com**

Nos formations ont un coût de 175€/jour. Les agriculteurs (chef d'exploitation, cotisant soli-  
daire, conjoint collaborateur, aide familial), et les personnes en démarche d'installation mu-  
nies d'une attestation délivrée par le PAI sont pris en charges par le Vivéa et y ont **gratuite-  
ment accès**